

Communiqué de presse

FREQUENCES – OUTRE-MER

L'Arcep lance une consultation publique sur l'attribution de fréquences sur les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz aux Antilles et en Guyane

Paris, le 2 octobre 2020

L'Arcep lance le 2 octobre 2020 une consultation publique pour préparer les modalités et conditions d'attribution des bandes de fréquences 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les acteurs sont invités à adresser leur contribution avant le 18 décembre 2020.

Documents associés :

- [La consultation publique](#)





A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion